

ABONNEMENT.

Saumur. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR, 12 JANVIER 1884.

JUSTICE NOUVELLE

Le procès Clovis Hugues et l'affaire Ballerich révèlent toute la profondeur des ravages produits dans notre société par les doctrines nouvelles.

Chacun peut comprendre aujourd'hui ce que vaut le droit nouveau appliqué à l'organisation sociale, aux rapports des membres de la société entre eux.

M^{me} Clovis Hugues en assassinant Morin, et les frères Ballerich en se précipitant comme des forcenés dans les bureaux du Cri du Peuple, pour égorger Jules Vallès, agissaient, en effet, sous l'empire de la théorie dominante, en ce moment, qui nie tout principe, tout droit supérieur, pour faire de la seule volonté individuelle la seule loi, la seule règle des actes humains.

Quelque monstrueuse que puisse paraître cette manière d'agir, on ne saurait nier qu'elle ne soit parfaitement logique.

S'il n'y a pas de loi supérieure, c'est-à-dire pas de loi divine, pas de religion s'imposant, avec l'autorité qui découle de sa source même, à toutes les volontés humaines, chacun reste, en effet, seul juge de son droit, seul arbitre des moyens qu'il doit prendre pour le faire respecter.

Chacun procédera suivant ses convenances et, si les tribunaux paraissent lents ou inefficaces, on recourra, suivant les cas, au stylet ou au revolver. Dans l'ordre de la libre-pensée, la justice que l'on se rend à soi-

même est naturellement la meilleure, non pas seulement parce qu'elle est la plus expéditive, mais, avant tout, parce qu'elle est la plus conforme au principe de la souveraineté individuelle.

La doctrine nouvelle, on le voit, s'infiltré dans les mœurs et extirpe peu à peu des consciences l'idée de la distinction entre le bien et le mal.

Les frères Ballerich, ainsi que M^{me} Clovis Hugues, peuvent invoquer les doctrines courantes en réponse aux accusations dirigées contre eux et demander s'il est possible de les condamner quand on nie toute loi supérieure et qu'on admet la volonté humaine, c'est-à-dire, au fond, la souveraineté individuelle comme unique du droit.

Sous le titre : « CONSEQUENCES LOGIQUES », à l'occasion de l'affaire Clovis Hugues et des frères Ballerich, M. Charles Bigot écrit dans le XIX^e Siècle :

« La mode de se faire justice soi-même au lieu de faire appel à la protection de la loi pénètre dans nos mœurs d'une façon chaque jour plus inquiétante. Ce ne sont plus des femmes seulement, affolées par la passion, de simples particuliers, qui viennent eux-mêmes leurs injures; voici deux magistrats, et de ceux mêmes que la société a chargés de veiller à la paix publique, à la garde de la loi, qui suivent ce déplorable exemple.

« La race française perd le bon sens, cette raison qui, jusque dans les plus fortes émotions, la rendait jadis maîtresse d'elle-même et faisait sa force. On ne domine plus ses nerfs, on est leur esclave. C'est l'un des plus graves symptômes de l'heure présente, et, nous le craignons bien, ce ne sont pas les verdicts des jurys, sévères ou indulgents, qui y pourront changer quelque chose. Le mal est plus avant. »

Ces réflexions sont très-justes, dit M. Dupuy de la Gazette de France, mais dans le XIX^e Siècle elles paraissent pour le moins singulières.

Lorsque la loi n'est qu'un instrument de

parti, lorsqu'un gouvernement a poussé le mépris de la justice au point de la réduire à n'être que la complice de ses attentats, lorsqu'on a donné à ce pays le spectacle de magistrats révoqués pour avoir appliqué la loi, lorsqu'on a vu des gardes des sceaux soustraire aux juges naturels pour la remettre aux mains de ses fonctionnaires la connaissance des affaires touchant aux intérêts les plus graves et aux sentiments les plus respectables; lorsque par haine de secte on a désappris aux citoyens toute notion d'un droit moral et religieux supérieur et antérieur aux caprices du nombre brutal, aux volontés de la force triomphante; lorsque la loi n'offre aucune garantie, est-il étonnant qu'elle n'inspire plus aucun respect?

Il est, au contraire, tout à fait dans les règles du bon sens, c'est-à-dire de la logique, qu'une société retourne à l'état sauvage, que le fauve se retrouve sous l'homme, lorsqu'on lui a enseigné le mépris de toute croyance, lorsqu'on lui prêche que la force domine le droit. Ce n'est pas le bon sens que perd la race française; elle ne s'est jamais montrée plus logique que dans l'application qu'elle fait actuellement des doctrines qu'on lui enseigne.

Ce n'est pas le bon sens, c'est le sens moral qu'elle perd et c'est là qu'est le mal.

Chronique générale.

L'année 1884 tout entière présente, par rapport aux évaluations budgétaires, une moins-value de 49,438,800 fr., soit en chiffres ronds une insuffisance de 49 millions 1/2 dans le rendement des impôts indirects.

L'année 1884 présente, par rapport à l'année 1883, une diminution de 4 millions 785,200 fr. dans le rendement des impôts indirects.

Le Rappel, qui nous donne ces chiffres, essaie de les pallier, en disant qu'une partie de ces mécomptes tient au système adopté pour l'établissement des prévisions budgétaires.

— Que voulez-vous dire? — Ce que je veux dire? Mais c'est Rouget qui vient de passer entre vous deux! — Rouget, vous en êtes sûr? — Rouget, oui, Rouget! je le connais depuis longtemps, et il n'y a pas de doute que c'est lui. Vous pouvez courir après lui, il n'est pas loin. Je croyais, en vous voyant si tranquilles, que vous aviez des ordres pour ne pas le prendre.

Je parlais encore dans ma boutique, messieurs, que les gendarmes jetaient leurs pipes, couraient déjà dans les rues après Rouget, et la foule s'assemblait derrière eux, en se demandant ce qu'avaient ces deux gendarmes qui couraient ainsi, comme des fous, sur le pavé.

Voilà mon histoire, messieurs: je n'en sais pas plus long. Cela fait assez de bruit à Durtal. Depuis tantôt, j'ai peut-être raconté la chose à plus de cent personnes.

— Et Rouget, où est-il? demanda M. Benoist. — Ah! monsieur, répondit en riant M. Treneux, bien fin qui pourrait le dire. Il n'y a que deux ou trois personnes qui l'ont vu comme moi à Durtal, mais il a décampé rapidement et il est sans doute en forêt à l'heure qu'il est, à moins que les gendarmes ne l'aient pris.

— C'est bien, dit M. Benoist, après un temps de silence. Je vous remercie, mais je crois que vous auriez dû prévenir les gendarmes sitôt que Rouget

taires dans lequel on a laissé subsister des majorations artificielles qui étaient trop éloignées de la réalité.

Dans le très-lumineux article que nous avons publié il y a quelques jours, notre excellent collaborateur financier a attribué à ces déficits et à ces moins-values leur véritable cause. Nous n'y reviendrons pas. Mais quand bien même on voudrait se borner à la critique du Rappel, que dire de ces financiers législatifs qui ne procèdent que par « majorations artificielles et trompe-l'œil », c'est-à-dire par mensonges?

Le nombre des députés républicains qui briguent un fauteuil sénatorial dépasse trente: il atteint une quarantaine. Parmi les déserteurs du Palais-Bourbon se trouve M. Spuller. On sait que le puissant Badois ne trouve pas même une pierre électorale pour reposer sa tête. Mais ses amis, ne voulant pas qu'une version aussi vraisemblable s'accrédite, prétendent que M. Spuller aspire à jouer au Luxembourg le rôle que joue M. Ranc au Palais-Bourbon. Tel serait le motif de la candidature de M. Spuller au fauteuil vacant de l'illustre Labordère!

Bien inconsciemment, sans doute, certains aveux échappent à nos gouvernants; ils ne se surveillent pas assez dans les détails administratifs.

Ainsi, depuis quelques jours, on annonce que le cabinet, d'accord avec le ministère de la guerre, reconnaît non-seulement l'inutilité d'un sous-secrétariat d'Etat à la guerre, mais déclare qu'il constitue un embarras pour la rapidité des mouvements et l'exécution des ordres.

Or, les ministres n'osent pas prendre sur eux de réaliser une économie en supprimant le sous-secrétariat de la guerre, de crainte d'encourir les reproches d'une majorité ambitieuse, avide de places et désireuse de mettre la main sur l'armée comme elle l'a posée si lourdement sur l'administration et sur nos finances.

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE III

UN CONSEIL DE GUERRE (suite).

Celui des gendarmes qui bourrait sa pipe regarda le petit homme et répondit poliment à son salut.

Vous devez penser, messieurs, si j'étais surpris! Je me disais :

— La paix est donc faite?

Et voilà que le petit homme s'approche de mon bureau, passe entre les deux gendarmes qui se dérangent un peu pour lui faire place, et me demande deux sous de tabac.

Moi, vous comprenez, messieurs, je sers toutes les pratiques sans regarder les figures qu'elles ont sous leur chapeau, et je sers le petit homme comme j'aurais servi l'Empereur lui-même s'il était venu m'acheter deux sous de tabac en passant.

— Ne parlez pas ainsi de l'Empereur, fit M. Benoist.

— Tiens, répondit M. Treneux, n'était-il pas

petit, lui aussi, et ne l'appelait-on pas le Petit Caporal? Mon père m'a souvent raconté...

— Nous n'en finissons jamais, dit M. Fischer, si vous commencez une nouvelle histoire.

— C'est un homme à surveiller, pensa en lui-même le magistrat de La Flèche.

— Voilà comment, reprit M. Treneux, je servis pour deux sous de tabac à mon petit homme au bonnet bleu, qui paya rubis sur l'ongle, et repassa entre les deux gendarmes pour gagner tranquillement la porte, en étant son bonnet et en disant :

— A revoir, la compagnie!

J'en étais encore à me frotter les yeux et à me demander si je n'avais pas rêvé, lorsque je vis que les deux gendarmes ayant allumé leurs pipes, allaient se retirer.

C'est alors que je leur dis :

— Vous ne courez donc plus après Rouget?

— Si; mais on ne le connaît pas et on ne peut pas le prendre.

— Ah! il n'était pourtant pas loin de vous tout à l'heure.

Alors, ils vinrent tous deux à mon comptoir, les yeux hors de la tête, comme cela...

— Inutile de faire ces grimaces; continuez, continuez, fit M. Benoist, qui fermait les poings avec rage, et croyait voir que le buraliste se moquait légèrement de lui.

Et l'un des gendarmes me cria :

a paru à votre porte.

— Non, interrompit le substitut de Baugé: M. Treneux aurait dû laisser entrer Rouget, et prévenir les gendarmes au moment où il passait entre eux.

— Ma foi, dit le capitaine, je crois que j'aurais fait comme M. Treneux. Je serais resté ébahi, et j'aurais servi la pratique.

— Enfin, reprit M. Benoist, passons là-dessus, mais rappelez-vous bien, monsieur le buraliste, que tous ceux qui donneront asile à Rouget ou l'aideront à se dérober aux poursuites de la justice, seront impitoyablement traduits en police correctionnelle... vous entendez bien... impitoyablement!

— Oui! oui! fit M. Treneux en saluant à droite et à gauche, et en gagnant la porte à reculons, j'entends bien... impitoyablement.

— Voilà, reprit M. Benoist quand le buraliste fut sorti et en s'adressant au commissaire de police, voilà un homme dangereux.

— Oh! dangereux! fit le capitaine. Croyez-vous?

— Mauvais esprit, en tous cas; homme à surveiller.

— Maintenant, dit M. Fischer, nous savons à peu près où est Rouget. En admettant que les six gendarmes partis à sa poursuite ne le rejoignent pas, il est certain que le braconnier sera cette nuit dans les bois de Saint-Germain.

Avant de clôturer la session parlementaire, témoin de « l'humiliation et du péril » que le recours aux douzièmes provisoires fait peser sur la République, suivant les expressions portées à la tribune du Palais-Bourbon par M. Jules Ferry en décembre 1883, le gouvernement avait eu soin de se faire octroyer un milliard et quelques millions pour le premier trimestre de 1885. Or, cette énorme disponibilité serait-elle insuffisante? La campagne du Tonkin et la campagne électorale nécessiteraient-elles des frais supérieurs? M. Tirard éprouve le besoin d'émettre pour 49 millions de bons du Trésor. Les contribuables ont bon dos.

Les démentis se succèdent au sujet des conversations prêtées au général Campanon à la suite de sa retraite. Mais nous ne croyons pas qu'aucun de ces démentis puisse atteindre ce propos assez juste d'ailleurs et que nous tenons de bonne source: « Je m'en vais, aurait dit le ministre au sortir de son dernier conseil, en montrant M. Ferry, je m'en vais parce que je ne me soucie pas d'être le Leboeuf de cet Olivier-là. »

On se préoccupe de la question de savoir si les Chambres seront prorogées pendant la période électorale du Sénat.

Le gouvernement est d'avis que cette prorogation ne peut avoir lieu en raison de l'urgence de certains projets de loi qui sont à l'ordre du jour.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a donné l'ordre à tous nos agents diplomatiques actuellement à Shanghai de quitter le sol de l'empire chinois.

On écrit de Hong-Kong, à la date du 18 décembre:

« Des Allemands arrivent par chaque paquebot pour s'engager au service de la Chine. Le ministre d'Allemagne à Pékin proteste très-haut contre cette affluence de ses nationaux sous les drapeaux chinois. Ils sont à présent 426. Li-Hung-Chang les appelle les missionnaires de Bismark. Plusieurs ont voyagé sous des noms anglais et en prenant la qualité d'ecclésiastiques. L'un d'eux me disait dernièrement: La prochaine guerre franco-allemande, nous la ferons en partie sous Bac-Ninh, avec des troupes chinoises.

» Nous n'ajouterons aucune réflexion, chacun saura faire celle que cette information suggère. »

Le général Brière de l'Isle vient d'informer le ministre de la guerre qu'il a reçu 3,200 hommes de renforts dans les meilleures conditions de santé et d'entraînement. Il est prêt à commencer sa marche en avant sur Lang-Son.

— Il faut immédiatement séparer la forêt de Malpeire des bois de Saint-Germain par une ligne de troupes, dit le lieutenant. Nous serons sûrs, de cette façon, que Rouget restera en deçà de la forêt.

— Est-ce bien vu, dit M. Benoist. Est-ce votre avis, capitaine?

— Cela me semble sage, en effet. Mais il faut donner l'ordre immédiatement.

— Veuillez écrire, capitaine. Le brigadier Moreau fera transmettre l'ordre à la compagnie la plus rapprochée.

Le capitaine trace quelques lignes que le brigadier emporta. Quelques minutes après, un homme partait au galop dans la direction indiquée.

— Maintenant, reprit M. Benoist, nous ne pouvons rien faire avant de savoir si Rouget est pris.

— Vous avez raison, répondit le capitaine.

Presque au même instant des pas précipités se firent entendre dans l'escalier.

— Qui vient là? dit M. Fischer.

— Si c'était Rouget! s'écria le substitut de La Flèche.

Hélas! ce n'était pas Rouget, c'était le nouveau brigadier installé à Merannes, qui arrivait encore tout haletant, et s'excusait de son mieux:

— Je vous demande pardon, messieurs, disait-il, d'arriver tellement en retard, mais voici près de quatre heures que je cours après Rouget!

Après Rouget?

On télégraphie de Hong-Kong au Times:

« La Gazette du Gouvernement annonce que le blocus des côtes de Formose, entre le cap Sud et Eyka, qui avait été suspendu, vient d'être rétabli. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 janvier. La fermeté persiste; la Bourse est bonne, les tendances générales ont la même action sur les principales valeurs de crédit que sur les rentes: le 3 0/0 à 79.67 1/2, l'amortissable à 81.90, le 4 1/2 à 109.70.

La Banque de France est à 5,100 à terme et 5,120 au comptant.

Les titres du Crédit Foncier continuent à attirer plus spécialement l'attention des capitaux, les demandes sont très-vives sur l'action à 1,322.50. Même animation sur le marché des obligations Foncières et Communales, les Communales nouvelles sont à 443.

Banque de Paris à 727.50, Banque d'Escompte à 533.75, Société Générale à 478.75.

La Société des Immeubles de France devra, à son tour, entrer dans la voie d'une reprise importante. Elle se mérite à tous égards par son revenu, par la prudence de son administration pour ses heureuses réalisations.

Signalons la reprise de l'action Rio-Tinto à 332.50. Le Suez à 1,845.

Les Chemins de fer maintiennent les cours de la veille: Nord, 1,640; Lyon, 1,246.50; Orléans, 1,347.50; Midi, 1,160; Est, 775; Ouest, 855.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les obsèques de M. Joly-Leterme ont eu lieu aujourd'hui lundi, à 10 heures et demie du matin. Un grand concours de parents, d'amis et d'ouvriers s'étaient réunis autour de sa dépouille mortelle pour rendre les derniers devoirs à celui qui fut toujours un bon camarade, un bon conseil, un guide et un chef juste et paternel.

Un piquet d'infanterie est venu à la maison mortuaire rendre les honneurs militaires au chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les cordons du poêle étaient tenus par des amis du défunt, MM. Ch. Trouillard, Victor Ducamp, Paul Bréchnignac et H. Servain.

Puisse ce concours empressé être une consolation pour sa veuve et ses deux fils qui, retenus loin de Saumur par leur situation élevée dans l'armée, n'ont pu assister leur père dans ses derniers moments.

M. JOLY-LETERME.

Charles Joly-Leterme, né à Baugé le 9 juin 1805, fit de brillantes études au collège de Saumur et se prépara aux examens de l'Ecole polytechnique. Des raisons de famille lui firent abandonner ce projet.

Il dirigea alors ses études vers l'architecture et suivit à Paris les cours des principaux ateliers du temps.

Entré dans l'administration des ponts et chaussées, où il se fit rapidement remarquer, il fut attaché spécialement au service de la construction du pont Napoléon (1833).

A l'achèvement de ce travail, il fut nommé commissaire-voyer d'arrondissement et chargé à ce titre d'étudier la restauration de l'église de Cunault.

En 1840, au moment où se créait le comité des monuments historiques, il était désigné comme inspecteur correspondant, et pendant une période de trente-cinq années il consacrait son talent à la restauration des principaux monuments de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine.

Nous pouvons citer parmi ceux qu'il a conservés au monde artistique: les églises de Saint-Savin, Chauvigny, Civray, Charroux, Lusignan; à Poitiers, le temple Saint-Jean, Sainte-Radegonde, Notre-Dame-la-Grande, Saint-Hilaire-le-Grand, reconstruit presque entièrement sur ses plans, la tour Saint-Porchaire, dont la démolition était déjà adjugée; dans la Touraine, l'église de Candès et le château de Chinon; dans l'Anjou, l'église de Cunault, celle du Puy-Notre-Dame, les églises Saint-Serge et de la Trinité à Angers, Saint-Eusèbe et Saint-Védrin de Gennevilliers, la charmante chapelle du château de Fresne, près Baugé, le château de Montreuil-Bellay, les églises Saint-Pierre et de Nantilly à Saumur ainsi que la chapelle Saint-Jean.

Nommé, en 1844, architecte de la ville de Saumur, en remplacement de M. Calderon de la Barca, décédé, M. Joly construisit, en cette qualité, la chapelle de la Vierge de Notre-Dame des Ardilliers, le Temple protestant, la Gare d'Orléans et les stations adjacentes; l'Abattoir, l'Hôtel du commandement de l'Ecole de cavalerie, l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel des Postes et du Télégraphe, la Caisse d'épargne, le Théâtre, le clocher de Saint-Nicolas et les Hospices.

En 1848 il était créé un nouveau service d'architecte diocésain. M. Joly fut attaché, dès le début, au diocèse d'Angers; on lui doit la reconstruction de l'évêché d'Angers, la restauration des bâtiments du grand Séminaire, où il a élevé une magnifique chapelle.

Ses travaux comme architecte civil sont connus dans toute la région.

En 1856, les restaurations faites par lui aux monuments historiques lui valurent la nomination de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Toute sa vie a été consacrée à ses études, à ses amis et aux ouvriers auxquels il a rendu en bien des circonstances de signalés services. Son dévouement était connu de tout le monde; pendant les inondations de 1843, 1856 et 1866, on le vit dans ces tristes circonstances se prodiguer à la tête des ouvriers qu'il avait appelés à le seconder. Il était titulaire d'une médaille d'or et d'une médaille d'argent, qui lui avaient été accordées pour sauvetage et pour sa belle conduite lors de ces sinistres.

En 1860, les membres, composant la compagnie de Sapeurs-Pompiers le désignèrent à l'unanimité pour les commander, lui donnant par là une preuve de leur sympathie et de leur reconnaissance.

Jusqu'à son dernier jour, il a conservé son caractère aimable et bienveillant, s'occupant de peinture, d'archéologie et de tout ce qui

connaiss pas. — Justement, dit l'autre, je n'ai plus de tabac: je vais en acheter chez M. Tineux.

— M. Treneux, reprit le lieutenant. Vous écorchez le nom du buraliste.

— Pardon, mon lieutenant, l'homme au bonnet disait Tineux, pas Treneux.

— Peu importe, interrompit M. Benoist, continuez votre récit.

— Eh bien! le petit homme m'a conduit jusqu'après de Durtal; il marchait très-vite et me fatiguait beaucoup. Mais voilà qu'au moment où on commençait à apercevoir les premières maisons, de loin, il me demanda ce que j'allais faire à Durtal.

— Je lui répondis qu'il n'avait pas besoin de le savoir, conséquemment, et que les nécessités du service ne regardaient personne.

— A quoi cet homme me dit qu'il savait fort bien ce dont il était cas, que les troupes venaient d'arriver pour prendre Rouget, et qu'il y avait une réunion à Durtal pour dresser un plan de campagne contre Rouget.

— Il a dit cela! s'écria le capitaine.

— Le coquin! murmura le vieux Michel.

— Il est très-fort, savez-vous, ce bracconnier, dit le substitut de Baugé à son collègue. Il vous donnera du fil à retordre.

— Je le crains, répondit M. Benoist. Il n'y aura que plus de mérite à le prendre.

— Je veux voir cet homme-là, moi, dit le capitaine. Il m'intéresse.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

pouvait intéresser Saumur au point de vue historique; il était resté membre correspondant du ministère de l'instruction publique et de nombreuses sociétés savantes aux travaux desquelles il n'a cessé de collaborer.

CANTON DE VIHIERS

Election d'un Conseiller d'Arrondissement

SCRUTIN DU 11 JANVIER 1885

Electeurs inscrits..... 5,432
Votants..... 3,797

M. le docteur HIPPOLYTE GODARD, conservateur, a été élu par 2,459 voix.

M. le docteur PETON, républicain, en a obtenu 4,747.
Soit une majorité de 442 voix en faveur de M. Godard.

Voici le résultat par commune:

	INSCRITS.	VOTANTS.	PETON.	GODARD
Aubigné.....	146	96	47	46
Cernusse.....	113	84	34	48
Les Cerqueux....	228	151	59	92
Cléré.....	184	121	36	85
Coron.....	372	398	228	168
La Fosse.....	101	81	39	42
St-Hilaire-du-Bois	399	279	75	203
Montilliers.....	300	226	59	166
Nueil.....	582	359	127	230
Passavant.....	99	81	38	42
St-Paul-du-Bois..	326	185	89	96
La Plaine.....	353	239	91	147
La Salle-de-Vihiers	306	208	72	136
Somloire.....	348	239	43	196
Tancoigné.....	138	115	60	54
Tigné.....	327	274	107	166
Trémont.....	181	127	79	49
Vihiers.....	491	376	287	84
Le Voide.....	238	158	48	109
	5,432	3,797	1,717	2,159

LE BARREAU DE SAUMUR.

MM. les Avocats du Barreau de Saumur se sont réunis à l'effet d'élire un bâtonnier et un secrétaire pour la nouvelle année judiciaire.

M. Lafeuille a été nommé bâtonnier, M. Richard secrétaire.

Le tableau se trouve en conséquence ainsi composé: MM. Lafeuille, bâtonnier, de la Vèze, Richard, secrétaire, Boisson et Breton.

CLASSES DE MOBILISATION.

Les classes astreintes au service du 4^e janvier au 30 juin de cette année sont les suivantes:

Armée permanente et disponibilité: classes de 1883, 1882, 1881, 1880 et 1879.

Réserve active: classes de 1878, 1877, 1876 et 1875.

Armée territoriale: classes de 1874, 1873, 1872 et 1871.

Réserve territoriale: classes de 1870, 1869, 1868, 1867, 1866 et 1865.

Les hommes qui ont, pour un motif quelconque, engagé d'un an ou de cinq ans, devancé l'incorporation de la classe dont ils faisaient partie en raison de leur âge, marchent avec la classe qui a été appelée sous les drapeaux dans l'année où ils étaient eux-mêmes incorporés, classe dite de mobilisation et dont l'indication est d'ailleurs portée sur le livret individuel.

Pour tous ceux qui ont été appelés à servir dans l'armée conformément à la loi, soit pour un an, soit pour cinq ans, la classe de recrutement est aussi celle de mobilisation.

Les territoriaux des classes de 1872 et 1873 qui n'ont pas été convoqués l'an dernier le seront dans le courant de la présente année.

A l'automne prochain, on appellera également les réservistes des classes de 1876 et 1878.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS (Ancienne Académie d'Angers)

Ordre du jour de la séance qui aura lieu demain mardi, 13 janvier, à sept heures et demie précises, salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René:

1. Lecture des procès-verbaux de la dernière séance et de la réunion du bureau.

2. Communications du bureau.
3. Présentation et admission de candidats.
4. La Monnaie au crocodile du camp romain de Chenetulle-les-Tuffaux. — M. Paul Ratouis.
5. Le gouvernement militaire de Saumur. — M. d'Espigny.
6. Un souvenir d'artiste. — M. René Bazin.

La semaine dernière, M^r Freppel s'est absenté pour aller bénir, dans le diocèse de Moulins, le mariage de l'un de ses propres diocésains, M. Jules Delahaye, d'Angers, rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*, avec M^{lle} Clémence Royer. Les témoins de M. Delahaye étaient M. le général Barry et M. Cornély. Monseigneur a adressé aux époux une émouvante allocution.

Nous lisons dans la *Petite France* :

« La fête solennelle de la Loge *Travail et Perfection*, d'Angers, a été splendide. Des candidats de haute valeur ont été admis à cette Tou. où un grand nombre de Loges étaient représentées par des députations. »

« Les délégués des *Amis du Progrès* du Mans avaient à leur tête leur excellent vénérable, M. Paul Ligneul père. »

On assure que, parmi le Fr. admis, dans cette séance, était le préfet de la Sarthe, M. René Allain-Targé.

LE CRI DES JOURNAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le tribunal de simple police de Vesoul vient de condamner à 2 fr. d'amende un vendeur de la *Petite France de l'Est*, qui avait vendu cette feuille en criant par les rues : « Demandez les nouvelles de la Haute-Saône ! »

Le jugement considère ce cri comme un commentaire du journal.

AVEC 50,000 FRANCS.

Par le temps qui court, 50,000 fr. ne sont pas une fortune. C'est ce qu'a enfin compris M. Richet, le gagnant du gros lot à Tours. Ce brave homme, sous le coup de l'émotion, avait tout d'abord démissionné. Sur les représentations qui lui ont été faites, il a consenti à reprendre son service, non sans avoir fêté, dans un dîner d'amis, le commencement de fortune qui lui est tombé entre les mains. (*Journal d'Indre-et-Loire*.)

NIORT.

Le *Mémorial* du 3 janvier a prévenu ses lecteurs qu'un pasteur protestant devait faire, dans le temple consacré au culte réformé, à Niort, une conférence publique sur Coligny et la Saint-Barthélemy.

Nous demandons ce que diraient MM. les républicains si un prêtre catholique voulait faire une conférence de même nature dans une église.

Tous les anathèmes ne frapperaient-ils pas ce prêtre téméraire, et les appels les plus énergiques ne seraient-ils pas adressés contre lui aux détenteurs du pouvoir ?

NANTES.

Plusieurs amateurs et chasseurs de la Loire-Inférieure ont formé le projet d'une exposition canine à Nantes.

Cette idée a fait son chemin et a été généralement accueillie avec une grande sympathie.

Le Comité en formation est à peu près constitué, et une première réunion aura lieu cette semaine pour composer le bureau et nommer les commissaires.

Le *Phare de la Loire* annonce, mais sous toutes réserves, que Donatien Hémiou, condamné à 20 ans de travaux forcés pour avoir noyé dans l'Erde sa cousine Constance Bachelier, vient de mourir à bord du navire qui le conduisait à la Nouvelle-Calédonie.

Publications de mariage.

Louis-Auguste Carreau, conducteur des ponts-et-chaussées, et Marie-Marguerite Delbreil, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste-Alphonse Duport, limonadier, de Ballan (Indre-et-Loire), et Juliette-Marie Sapineau, sans profession, de Saumur.

Jean-Baptiste-Lazare Bichaud, retraité, de Velluire (Vendée), et Marie-Anne Chauvet, grainetière, de Saumur.

Michel-Jean Renou, employé de commerce, de Saumur, et Anais-Thaïs-Marie Maugars, de Vierzon (Cher).

A la suite de la baisse qui continue à se produire sur le *Sucre*, nous apprenons que l'*ÉPICERIE CENTRALE*, qui est toujours la première à faire profiter du bon marché ses acheteurs, l'a mis à 50 centimes le 1/2 kilogramme.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Dans la séance de la Chambre des députés du 21 novembre, M. Andrieux a dit que ce qui préoccupait avant tout M. Jules Ferry, c'était de savoir « si les mesures financières proposées favoriseraient ou non les candidats de l'administration aux prochaines élections. »

M. Jules Ferry n'a rien pu répondre à cette accusation.

M. Andrieux a apporté le procès-verbal de la commission du budget; ce procès-verbal, approuvé par la commission et signé de son président, s'exprime ainsi :

« Il (M. Jules Ferry) termine en disant que très-probablement le projet de budget de 1886 comportera de nouveaux impôts. »

M. Jules Ferry n'a pas pu nier l'exacti-

tude de ce procès-verbal où sa déclaration est résumée.

Enfin M. Andrieux a donné lecture du texte même de la déclaration de M. Ferry écrit par lui pendant que le ministre parlait :

« Pour 1886 — a dit M. Jules Ferry — on n'échappera pas à la création de nouveaux impôts; si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une année d'élections. »

M. Jules Ferry, en entendant ses paroles, n'a pas pu les nier.

La déclaration dont il s'agit est donc acquise définitivement et sans démenti possible.

BIBLIOGRAPHIE

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ.

Le *Jeune Age illustré*, entré maintenant dans sa cinquième année est devenu la publication adoptée par les familles qui désirent mettre entre les mains de leurs enfants un journal d'une morale sûre et qui, tout en divertissant ses jeunes lecteurs par des récits amusants, des dessins nombreux, élève leurs sentiments par des histoires pathétiques et les instruit par des articles pleins de renseignements présentés dans une forme compréhensible pour les plus jeunes abonnés, et intéressante pour ceux qui ont déjà reçu de l'instruction.

Les courriers saisissent l'actualité pour en tirer une vulgarisation scientifique ou industrielle, etc., en même temps que des articles spéciaux donnent avec plus de développement des détails sur les industries curieuses.

La musique, le dessin, le savoir-vivre, la poésie, les jeux d'esprit, ont leur place tout à tour avec des romans suivis et écrits spécialement pour le *Jeune Age*.

ABONNEMENT. — Pour la France : Un an, 10 fr.; six mois, 6 fr.

Victor PALMÉ, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Un numéro : 15 centimes.

On s'abonne au bureau de l'*Écho Saumurois*.

La 21^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

Consacrée comme la précédente à la *Silésie*, elle l'est tout spécialement à l'étude des districts de Breslau et de Liegnitz et des cercles qui y sont compris.

Outre un plan de Breslau et de ses environs, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues pittoresques de Breslau; celle de Sainte-Elisabeth et celle de Sainte-Marie-Madeleine, la vue du château de Fischbach, et une vue générale de Görlitz.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit

pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.
Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 12 janvier 1885,

LES NOCES DE FIGARO

Opéra-comique en 4 actes, traduit de l'italien par MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de MOZART.

M^{lle} Julia Darcy, engagée spécialement pour cet ouvrage, remplira le rôle de la Comtesse.

Distribution :

Le comte Almaviva.....	MM. Neveu.
Figaro.....	Dechesne.
Bazile.....	Noë Cadeau.
Bartholo.....	Bastin.
Antonio.....	Boucher.
Chérubin.....	M ^{mes} Dorian.
La comtesse.....	Julia Darcy.
Suzanne.....	Dupouy.
Marceline.....	Dalbret.
Barberine.....	Savigny.
Paysans, paysannes, alguazils, gardes-chasses.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 10 Janvier

Blé nouveau (l'h.)	—	Huile de noix	50	120
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	15	Graine tréfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin. . .	50	—
Halle, moy. . .	77	— luzerne	50	—
Selgie.	75	Foin (dr. c.)	780	75
Orge	65	Luzerne	780	—
Avoine	50	Paille	780	4046
Fèves.	75	Amandes . .	50	—
Pois blancs . .	80	Cire jaune . .	50	190
— rouges . . .	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	40	—
Chenevis . . .	50	— 2 ^e	—	38
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	36

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

68 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELE

— Mademoiselle de Méa, ce beau cavalier vous a-t-il plu ? me demanda le prince.

— Oui, monsieur.

— Comment le trouvez-vous ?

— Bien convenable et bien honnête, répondis-je étonnée de la question.

Le prince se mit à rire. Ma belle-mère fronça le sourcil.

— Voilà un éloge de village, dit-elle sèchement ; village que ni Vatteau ni Boucher n'eussent peint sur éventail.

Je demeurai interdite.

— Le cavalier nous est un peu parent par alliance, confessai-je ; à ce titre, il s'occupera plus particulièrement de vous que de toute autre jeune fille. Soyez gracieuse pour lui lorsqu'il vous adressera la parole, et déniaisez un peu vos réponses, car vos oui et vos non alternatifs et successifs n'ont rien d'encourageant.

XXVI

— Nous arrivâmes assez tard à la Pergola. La salle était complètement remplie. L'opéra com-

mencé, le rideau se levait sur le deuxième acte ; les acteurs en scène chantaient. Le cavalier nous attendait dans le salon de notre loge. Il nous offrit deux magnifiques bouquets de lilas blanc monté sur fil d'or. Au cœur de l'un d'eux était piqué un papillon aux ailes déployées. La comtesse me le tendit. Le cavalier y arrêta son regard.

— Chevalier, lui dit ma belle-mère surprenant son coup d'œil, mademoiselle de Méa, sensible à la délicate attention du spirituel poète de lui dédier son historiette, défense ingénieuse qui réhabilite le beau papillon, agréa l'hommage, et vous range, cher parent, au nombre de ses admirateurs.

Le cavalier se dit infiniment heureux de ma condescendance.

— Dieu ! quels applaudissements ! dit le marquis d'Osbonne.

— Le ténor a un succès fou, que votre présence, Madame, va lui enlever, dit le prince à ma belle-mère.

La comtesse, sans répliquer à cette galanterie italienne, me fit entrer et me suivit dans la loge.

L'aspect de la salle, ces féeriques toilettes, l'éclat prestigieux des lumières m'éblouirent; je reculai.

— Asseyez-vous et levez les yeux, signora, me glissa impérieusement ma belle-mère à l'oreille. Souvenez-vous de mes instructions à la preme-

nade; vous voilà dans le monde, on vous examine, il faut vous imposer; imposez-vous !

Je m'assis, je levai les yeux, mais je les abaissai vivement. A notre apparition, tous les regards fixés sur la scène se tournèrent vers nous. Il y avait eu un silence, puis un murmure, puis un long murmure s'éleva du parterre au cintre, les spectateurs s'agitèrent, mon nom courut de bouche en bouche, vola de galerie en galerie. — La fille du ministre Ferruchi ! La belle Bretonne ! La ravissante Anglaise ! L'enfant miraculeusement retrouvée ! s'exclamait-on des divers points de la salle... Et les hommes me lorgnaient, les femmes se penchaient hors des loges pour mieux me voir, on chuchottait derrière les éventails, les acteurs étaient oubliés, l'opéra inécouté; chacun s'entreconnaissait mon histoire agrémentée de commentaires la plupart invraisemblables : enfin, c'était un émoi public.

Intérieurement honteuse de cette curiosité, je n'osai faire un mouvement, m'intéresser à la pièce, écouter la cantatrice; aussitôt que je dirigeais les yeux sur la scène, je rencontrais deux mille regards dévorants rivés sur moi, et, plus déconcertée que jamais, je cherchais à me dissimuler dans l'ombre de la loge, mais il n'y avait pas d'ombre, j'étais placée sur le devant et il me fallait supporter d'être ainsi en spectacle.

La comtesse se tenait en arrière de mon fauteuil. Le prince et le marquis debout derrière elle.

Le cavalier s'appuyait au dossier de mon siège. Devinant ce que je souffrais, il essaya de me distraire de ma situation pénible. Son enjouement, sans vaincre ma timidité et dominer mon embarras, parvint à les contenir.

Pendant l'entr'acte, la comtesse ne quitta pas sa loge. De nombreux visiteurs s'y présentèrent. Par discrétion ils s'abstinrent de s'approcher de moi, et après m'avoir saluée, causèrent avec ces messieurs des propos de la soirée, du roman à la mode, de la partition, de l'opéra, du jeu des acteurs, de la voix de la cantatrice, des personnes de connaissance, des étrangers.

— Quelle est donc cette jolie brunette à l'œil éveillé, aux secondes ? leur demanda ma belle-mère.

— Mademoiselle Primoni ; elle est grosse comme un poing, haute comme une botte. L'autre jour, à la réception du comte Véronne, le grand Coronna, riche d'une taille de tambour-major, lui dit en manière de compliment : — Mademoiselle, s'il me plaisait de vous mettre dans ma poche, qu'en penseriez-vous ? — Qu'il y a plus d'esprit dans votre poche que dans tout le reste de votre personne !

— Bien reposé, dit le prince Pasciani.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

